



RÉUNION

DU

CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 22 du Code d'Administration Communale)

Le Conseil Municipal de la commune de MALZEVILLE se réunira, en séance ordinaire, le:

JEUDI 20 DECEMBRE 2012, à 19h00
À "La Maisonnée"

Fait à MALZEVILLE, le 14 décembre 2012
Jean-Pierre FRANOUX,
Maire.



- OBJET DE LA REUNION -

- 1) Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal,
- 2) Attribution de subventions aux associations,
- 3) Décision modificative n° 2 et travaux en régie,
- 4) Admissions en non valeur,
- 5) Indemnité de conseil au Receveur municipal,
- 6) Remboursement sinistres par Groupama,
- 7) Modification des indemnités des élus municipaux
- 8) Ratios promus-promouvables 2013,
- 9) Modification du tableau des effectifs,
- 10) Souscription au contrat mutualisé garantie maintien de salaire proposé par le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle,
- 11) SOLOREM - Rapport d'observations définitives dressé par la Chambre Régionale des comptes -
- 12) Des livres et vous" : demande de subvention au Conseil Général,
- 13) Dénomination du Pont de Malzéville,
- 14) Prime ravalement de façades campagne incitative,
- 15) Prime ravalement de façades campagne obligatoire,
- 16) Natura 2000 : Acquisition du terrain de l'ancien terrain de manœuvre du Plateau de Malzéville,
- 17) Cession d'un terrain, cadastré AE 82, sis Grandes Vignes,
- 18) Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée,
- 19) tarification des concessions,



- 20) Signature de l'avenant à la convention du 27 avril 1978 pour l'utilisation et la gestion des installations sportives du Gymnase Paul Verlaine,
- 21) Avenant 1 à la convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité - tiers de confiance,
- 22) Avenant 2 à la convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité - actes budgétaires,
- 23) Avenant n°2 à la charte partenariale du cœur,
- 24) Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la C.A.F. pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015,
- 25) Fixation du tarif des repas spécifiques pour les personnes allergiques,
- 26) Liste des décisions,
- 27) Questions diverses.